

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	SCIENCES	
MENTION	Informatique	
CODE DIPLÔME	EMFOR18	
Session M1	Deux sessions	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Deux sessions	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Note ≥ 10 ;
 Compte tenu de leur caractère transversal à plusieurs UFR, tous les éléments de l'offre pédagogique de l'EUR DS4H (ECUE Projets, UE Mineures et WinterSchool) feront l'objet d'une session unique.
 Compte tenu des spécificités pédagogiques introduites par les UE et ECUE mutualisés avec la formation d'Ingénieur, les parcours Ingénierie et EIT Digital Data Science ne feront l'objet que d'une seule session.

Obtention du Semestre

30 ECTS doivent être obtenue. La moyenne doit être ≥ 10
 Compensation entre les Ues ;
 la seconde session est autorisée si la moyenne au semestre est ≥ 8

Obtention de l'Année

Moyenne ≥ 10
 Compensation entre les semestres en M1. Pas de compensation entre les semestres en M2

Note éliminatoire

pas de notes éliminatoires

REDOUBLEMENT

Redoublement autorisé si la moyenne de l'année est ≥ 8 ;

ORIENTATION M1 \Leftrightarrow M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.
 Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

